



ASSOCIATION FRANCAISE
POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
Reconnue d'utilité publique
O.N.G. auprès des Nations Unies

Préconisations de l'AFDET pour la formation des professeurs des enseignements technologiques et professionnels

L'AFDET est une association créée en 1902, lieu de rencontre et d'échanges entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise. Elle est liée, depuis de nombreuses années, par une convention avec le ministère de l'Éducation nationale. Au plan national comme au plan académique, elle participe à des actions de valorisation des enseignements technologiques et professionnels, d'information et d'orientation en faveur des jeunes.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire au travers de ses 48 sections territoriales. Organisation non gouvernementale, reconnue par l'ONU, associée aux travaux de la commission nationale française de l'UNESCO, son action s'étend à l'international.

L'AFDET est également une force de proposition.

Elle communique au travers des colloques et rencontres de portée nationale, de réunions et forums au niveau régional ou local et par le biais de sa revue « l'Enseignement Technique » tirée à 6000 exemplaires.

La formation des maîtres de l'enseignement technique, garante de la qualité des enseignements technologiques et professionnels retient particulièrement son attention.

Ses constats

Actuellement la formation des maîtres intervenant tant dans les lycées professionnels que dans les lycées d'enseignement général et technologique ainsi que dans les CFA, nous semble d'une part, présenter les défauts liés à la conception même de l'actuelle formation des maîtres et d'autre part, ne pas prendre en compte les particularités des enseignements technologiques et professionnels.

Toute formation des maîtres doit intégrer le fait que l'une des missions de l'école et de l'Université est de former pour insérer et même d'accompagner pour insérer. La formation de tous les maîtres doit donc comporter une ouverture sur l'entreprise.

- **La conception et l'organisation de la formation des maîtres ne sont pas pensées dans leur globalité.**

Les analyses et les prises de décision sont éclatées entre le ministère employeur (ministère de l'Éducation nationale) et le ministère formateur (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), sans que les besoins de l'employeur paraissent déterminants dans la mise en place des formations. Celles-ci sont par ailleurs dépendantes de l'autonomie des universités et des politiques rectoriales.

Cela explique l'absence de cohérence qui se traduit par :

- Une formation pédagogique émiettée et aléatoire selon les lieux et le plus souvent insuffisante.
- Une absence de formation à certaines missions fondamentales : aide à l'orientation des élèves et à la construction de leur projet professionnel, aide à l'insertion et à l'accompagnement vers l'emploi, participation à la formation continue des adultes.
- Une absence de préparation à la mise en place de la relation école-entreprise dans ses dimensions pédagogique, de transfert technologique et d'insertion professionnelle.
- une formation continue des enseignants qui n'est ni systématique ni à la hauteur des enjeux.
- **Ces défauts présentent un caractère plus accusé s'agissant de la formation des enseignants des secteurs professionnel et technologique.**
- La formation universitaire initiale n'est pas toujours adaptée pour certains métiers du domaine professionnel et elle est même parfois inexistante.
- La formation universitaire initiale ne comporte pas, généralement, une expérience suffisante et un vécu professionnel que peut seul procurer un temps significatif d'activité en entreprise.
- La formation pédagogique ne prépare pas suffisamment à exploiter les apports d'une liaison étroite entre l'entreprise et les établissements de formation ; celle-ci constitue un préalable indispensable à la réussite d'une formation pertinente qu'elle soit sous statut scolaire ou en apprentissage. En particulier elle n'inclut pas la capacité à analyser des situations de travail et à construire par une pédagogie de la réussite les compétences professionnelles et comportementales adaptées.
- La formation pédagogique, par ailleurs, ne prépare pas les futurs enseignants à intervenir dans la formation continue des adultes qui va devenir une mission fondamentale dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- La formation continue des enseignants ne permet pas, dans un contexte très

éolutif, la mise à jour des connaissances scientifiques et techniques ni le suivi des évolutions des organisations, des équipements et des pratiques professionnelles sans lesquels les formations dispensées ne répondront pas aux attentes des entreprises.

Ses propositions

- **Le dossier de la formation des maîtres doit être repris en intégrant les exigences propres aux enseignements technologiques et professionnels ce qui implique :**
 - Un recrutement des enseignants en adéquation avec les analyses prévisionnelles quantitatives et qualitatives de l'emploi.
 - Une coordination forte entre l'employeur/recruteur et les universités formatrices dans un souci de cohérence nationale et d'efficacité.
 - Une diversification du vivier et des parcours de formation permettant, notamment, l'accès aux masters de professionnels qualifiés et d'étudiants issus de formations professionnelles.
 - Le recrutement de professeurs associés mériterait d'être développé et accompagné d'une formation pédagogique.
 - L'exigence d'une activité significative en entreprise en relation avec la spécialité postulée.
 - Une révision du calendrier des concours de recrutement de telle sorte que tout enseignant recruté ait reçu une formation pédagogique solide et adaptée avant son entrée en fonction.
 - Une formation pédagogique mieux adaptée à la prise en compte de la diversité des publics accueillis et intégrant la pédagogie de l'individualisation en vue de la construction de compétences professionnelles.
 - Une formation pédagogique répondant aux nécessités d'un enseignement ouvert sur le milieu professionnel et intégrant la pédagogie par projet, la pédagogie de l'alternance et la pédagogie de la formation d'adultes. Le lycée des métiers constitue à cet égard une structure d'appui pertinente.
 - Des retours réguliers et obligatoires des enseignants dans le milieu professionnel au titre de leur formation continue (par exemple deux ou trois mois tous les trois ans voire un semestre tous les cinq ans).
 - Des périodes complémentaires de formation pour faciliter la mobilité des enseignants.

De la qualité des enseignements technologiques et professionnels dépendent d'une part la capacité d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et donc la solidité du lien social, et d'autre part la compétitivité de l'économie dans le contexte d'une concurrence mondiale.

Cette qualité passe par l'aptitude des enseignants à porter une image valorisante de l'enseignement technique et professionnel, à transmettre ses valeurs et à dispenser un enseignement moderne et adapté à la société du XXIème siècle. Ce ne sera possible que si les professeurs d'enseignement professionnel et technologique se sentent, d'une part, reconnus et d'autre part disposent des moyens d'une adaptation permanente aux évolutions technologiques et économiques.